

Fonds de placement, opinions d'analystes, OPA du mois... Plus d'infos sur [WWW.letemps.ch](http://WWW.letemps.ch)

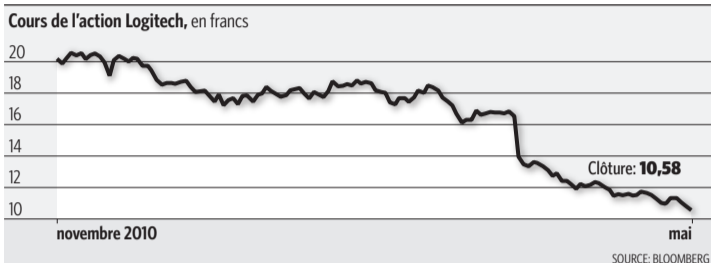
SMI	DJ Stoxx 600	S&P 500	Topix (Tokyo)	Obligations, taux à 10 ans	Taux de change
Clôture: <b>6464,55</b>	Clôture: <b>277,37</b>	18h00: <b>1320,75</b>	Clôture: <b>817,74</b>	Etats-Unis: <b>3,132%</b> Europe (Bund): <b>3,048%</b> Suisse (Conf.): <b>1,861%</b>	€ en francs: <b>1,2296</b> \$ en francs: <b>0,8719</b>
Performance sur 3 mois: <b>-1,11%</b>	Performance sur 3 mois: <b>-2,38%</b>	Performance sur 3 mois: <b>+0,36%</b>	Performance sur 3 mois: <b>-13,18%</b>		
25 février - 25 mai	25 février - 25 mai	25 février - 25 mai	25 février - 25 mai	25 février - 25 mai	25 février - 25 mai

## Sûr de son droit, Logitech s'attend pourtant à de nouvelles plaintes

**> Procédure** Deux actions américaines visent la firme. Il pourrait y en avoir d'autres

**> Le titre a fortement baissé à Zurich**

### En recul de 50%



Contre Logitech, ces avocats ont juste trouvé des actionnaires frustrés de l'évolution de notre titre. Du coup, le responsable s'attend à d'autres charges. «Il pourrait y

**Le fabricant a déjà dû faire face à une plainte collective concernant des télécommandes multifonctions**

avoir plusieurs plaintes collectives. Cela se passe souvent ainsi aux Etats-Unis. D'après nos observations, 200 sociétés sont ainsi poursuivies chaque année par des «class actions»: un tiers des poursuites sont annulées par des juges

faute d'éléments tangibles, et au final moins de 1% des cas se terminent par un procès.» Selon Junien Labrousse, la matière nourrissant les deux plaintes est pour l'heure faible: «La première plainte n'a été déposée que par une personne détenant 400 actions. Ce n'est pas pour rien que le cabinet d'avocats affirme rechercher un «leading investor». Car, au final, le juge sélectionnera le cabinet qui représentera le plus grand nombre d'actions de Logitech.»

Par voie de communiqué de presse, les cabinets Izard Nobel et Robbins Geller Rudman & Dowd ont lancé un appel pour que des actionnaires ayant acheté des titres entre le 28 octobre 2010 et le 1er avril 2011 se manifestent, et ce jusqu'au 22 juillet prochain. Ils reprochent d'abord à Logitech

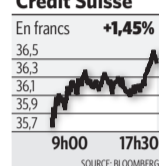
d'avoir relevé ses prévisions le 27 janvier sans raison valable. Ils accusent aussi la firme d'avoir ensuite lancé un avertissement trop tardif le 31 mars 2011, alors que la société aurait dû alerter ses actionnaires plus tôt. Logitech avait ensuite expliqué constater une demande plus faible que prévu en Europe et des stocks trop importants au sein de ses distributeurs.

Ces arguments, Junien Labrousse les balaie: «Ces accusations sont sans fondement, nous avons toujours communiqué sur la base des informations qui étaient disponibles à ce moment là. Rien n'a été caché, nous avons à chaque fois des bonnes raisons de faire ce que nous faisons.» En six mois, l'action de Logitech a perdu 47%.

Ce n'est pas la première fois que la firme fait face à une plainte collective. Une «class action» avait été lancée à propos de télécommandes Harmony vendues entre 2007 et 2009. «Nous étions accusés de ne pas vendre un appareil selon les spécifications prévues. Le cas a été résolu sans problème», affirme Junien Labrousse, sans vouloir en dire plus. Il semble que Logitech ait conclu un accord avec les plaignants et accepté de remplacer les télécommandes en 2010.

### La bourse suisse

#### Le titre vedette



### Soutenue par les financières

En milieu de semaine, la bourse suisse a commencé la séance en baisse de 0,4% à 6426 points. Mardi, Wall Street a cédé un peu de terrain et les marchés asiatiques ont évolué pour la plupart dans le rouge mercredi. L'évolution de la croissance économique aux Etats-Unis et la crise de la dette dans la zone euro ont continué d'inquiéter les investisseurs et sont toujours sources d'incertitudes. Durant l'après-midi, les données américaines n'ont pas soutenu les marchés. Les commandes de biens durables ont nettement reculé en avril. Le SMI a clôturé la séance en légère hausse de 0,16% à 6464 points et le SPI de 0,05% à 5942 points. ● **Logitech** a affiché un recul de 2,1% à 10,58 francs. Le groupe, déjà confronté à une plainte collective aux Etats-Unis, est menacé par une deuxième démarche de ce type. Le fabricant vaudois de périphériques pour ordinateurs et certains de ses dirigeants se voient là aussi reprocher d'avoir violé la législation américaine sur les bourses. Vontobel a indiqué pourtant que ces plaintes sont usuelles aux Etats-Unis dans le cadre d'avertissement sur bénéficiaire, qui a été émis par la société de périphériques d'ordinateurs début avril. Des frais pourraient toutefois en résulter. ● Aux pharmaceutiques, **Novartis** (+0,3% à 53,90 francs) a demandé l'homologation de son traitement de l'arthrite goutteuse sévère dans les pays de l'UE, aux Etats-Unis, au Canada et en Suisse. Le vieillissement de la population devrait soutenir la vente de tels produits, selon les analystes, qui évaluent le marché potentiel entre 400 millions et 1 milliard de dollars. Novartis a par ailleurs gagné un litige sur un brevet devant un tribunal américain concernant le Patanol de sa filiale Alcon. ● Les financières ont figuré dans le peloton de tête, emmenées par **Credit Suisse Group** (+1,45% à 36,45 francs), devant **UBS** (+1,1% à 16 francs) et **Julius Baer** (+0,6% à 37,65 francs). Les intervenants ont été soulagés par des déclarations de l'OCDE, selon lesquelles la Grèce pourrait renouer avec une croissance durable en 2012. Dans l'ensemble, la reprise économique dans la zone euro devrait accélérer cette année et l'année prochaine, selon l'organisation. **BCGE Private Banking**

## Soupçon de manipulation du prix du brut

**> Pétrole** Une filiale d'Arcadia à Morges visée par Washington

La CFTC – le gendarme américain des marchés pétroliers – a porté plainte mardi à New York à l'encontre de la société californienne Parnon Energy ainsi que de la firme britannique Arcadia Petroleum et de son antenne Arcadia Energy (Suisse) SA, basée à Morges. Celles-ci sont accusées d'avoir «illégalement manipulé» les prix du pétrole new-yorkais – et donc les cours mondiaux de la principale source d'énergie – entre janvier et avril 2008. C'est-à-dire au début d'une bulle spéculatrice qui allait porter le baril à ses records.

Washington dénonce la «mise en place d'un cycle de manipulations» afin de pousser les cours à des niveaux «artificiellement élevés». Ces firmes auraient acheté d'importantes cargaisons de brut «sans aucun besoin commercial». Cela afin de créer un début d'assèchement du centre d'approvisionnement de Cushing dans l'Okla-homa. Elles auraient alors pris des paris baissiers avant de brader leurs cargaisons. Et de toucher 50 millions de dollars de plus-values, illégales. Interrogé par l'agence Bloomberg, le milliardaire norvégien John Fredriksen, qui contrôle indirectement Parnon et Arcadia, estime que ces activités sont «complètement normales» qualifiant la plainte de la CFTC de «foutaise». **Pierre-Alexandre Sallier**

## «L'accord avec Giorgio Behr doit rester une exception»

**> Bourse** Pour Peter V. Kunz, il ne faut pas abuser des arrangements

Mardi, le Département fédéral des finances (DFF) a mis un terme à l'enquête menée contre l'investisseur Giorgio Behr, soupçonné d'avoir violé le devoir d'annonce lors d'une prise de participation dans la société Sia Abrasives, contre paiement d'une somme de 1 million de francs par ce dernier. En Suisse, c'est le quatrième dossier lié au non-respect du devoir d'annonce des transactions qui est réglé à l'amiable via le versement d'une somme d'argent au DFF et à des institutions d'utilité publique. Peter V. Kunz, professeur de droit économique à l'Université de Berne, observe cette tendance d'un œil critique.

**Le Temps: Mettre fin à une enquête par la conclusion d'un accord incluant le versement d'une somme à titre de réparation devient-il une pratique toujours plus courante?**



**Peter V. Kunz:** Jusqu'à présent, ce type de règlement a été peu utilisé en Suisse. Le DFF a ainsi joué un rôle de «précurseur» en recourant à cette possibilité de manière très – voire trop – intensive.

**– L'acquiescement de Viktor Vekselberg et des investisseurs autrichiens Ronny Pecik et Georg Stumpf dans l'affaire Oerlikon devant le Tribunal pénal fédéral, par manque de preu-**

**ves, a-t-il eu une influence sur l'attitude du DFF? Préfère-t-on un règlement amiable au risque de subir une défaite?**

– Suite à la défaite subie par le DFF dans un tel dossier, on opte plus facilement pour un accord à l'amiable. Les critiques adressées aux autorités en cas de défaite les conduisent à envisager plus facilement de tels accords, qui leur rapportent au moins de l'argent.

**– C'est donc une bonne solution pour toutes les parties...**

– Tant que de tels accords restent l'exception, je n'ai rien contre une telle pratique. Mais ils ne doivent pas devenir la règle. La poursuite pénale doit rester le principe de base en cas de violation d'une norme juridique. Car si toutes les violations de la loi sur les bourses se terminent par la conclusion d'un accord, l'effet préventif de la peine disparaîtra. Le nombre de tels accords conclus ces six derniers mois a été très fréquent: outre le cas de Giorgio Behr, il y a eu aussi les dossiers Vekselberg avec Sulzer, Laxey avec Implenia et Dieter Meier avec Orell Füssli. Le DFF doit veiller à ce que la loi ne perde pas son caractère dissuasif. Sinon, il y a un risque que l'auteur potentiel d'un délit calcule d'avance les frais d'un éventuel accord dans les coûts futurs d'une transaction.

**– Comment les sommes sont-elles fixées lors de tels accords?**

– Il n'y a pas de critères objectifs dans ce domaine. Tout est question de négociations.

**– Comment observez-vous l'évolution du traitement des délits boursiers en Suisse?**

– Il y a encore cinq ou dix ans, les délits boursiers étaient traités avec légèreté. On considérait que de tels délits n'étaient pas si graves. Depuis quatre à cinq ans, le droit a été appliqué de manière plus stricte. L'instance pour la publicité des participations de la bourse suisse a accru sa surveillance, tout comme le DFF et l'Autorité de surveillance des marchés financiers.

**– Dans un autre domaine, Logitech fait l'objet de deux plaintes collectives aux Etats-Unis de la part d'actionnaires qui l'accusent d'avoir dissimulé des informations aux investisseurs. De telles procédures seraient-elles possibles en Suisse?**

– Non, de telles plaintes ne seraient pas possibles. Aux Etats-Unis, les actionnaires ont plus de moyens de défendre leurs droits par le biais de plaintes collectives. Le droit américain est plus avantageux pour le plaignant, le droit suisse protège, lui, davantage celui qui se défend. En Suisse, un plaignant doit payer lui-même son avocat et les frais de justice. Seuls de grands actionnaires sont en mesure de déposer plainte, pas les petits. **Propos recueillis par Yves Hulmann ZÜRICH**

### New York

#### Bonne direction

La bourse de New York était en hausse mercredi à la mi-journée, malgré un indicateur un peu décevant, aidée une fois de plus par le secteur de l'énergie: le Dow Jones gagnait 0,31% et le Nasdaq 0,58%. **AFP**

### Europe

#### Faibles volumes

Petite pause dans la baisse, rebond technique ou réelle reprise? Le marché laissait l'ensemble des investisseurs sceptiques à la vue des faibles volumes traités. En effet, ni les chiffres macro ni les annonces de sociétés ne fournissaient de véritables tendances. De plus, les craintes concernant la dette des mauvais élèves européens conjuguées à l'éruption volcanique islandaise incitent l'ensemble des acteurs financiers à la prudence. ● Le secteur bancaire dans son ensemble profitait du rebond, **Commerzbank** (+6,08%), **Intesa** (+5,07%) et **Nordea** (+3,63%). ● **ThyssenKrupp** (-1,08%): la presse annonçait une annulation de contrat de 650 millions d'euros avec la Grèce. ● **Vallourec** (-1,59%): le marché réagissait négativement à l'annonce de l'achat par la société du saoudien Zamil Pipes. ● **L'Eurostoxx50** terminait en hausse de 0,56% à 2816,84. **Bordier & Cie, Banquiers privés**

### Panorama

#### Matières premières

**Glencore en baisse pour son introduction à Hongkong**  
L'action du géant suisse des matières premières Glencore a débuté en baisse mercredi pour son premier jour de cotation à la bourse de Hongkong, au lendemain de son introduction, la plus grosse de l'année, à la bourse de Londres où elle a terminé en léger repli. Dans les premiers échanges, l'action a atteint un plus bas à 64,65 dollars de Hongkong (8,31 dollars américains), en baisse par rapport à son cours d'introduction de 66,53 dollars, avant de remonter pour terminer sa première séance à 64,90 dollars, dans un marché à l'équilibre. (ATS)

#### Internet

**Un concurrent pour PayPal**  
Trois des quatre plus grandes banques américaines, Bank of America, JPMorgan Chase et Wells Fargo, ont annoncé mercredi qu'elles allaient proposer ensemble un service de paiements électroniques simplifiés, qui de fait concurrencera le système PayPal (eBay). «Les clients des trois banques pourront transférer des fonds directement de leur compte chèques en utilisant une adresse e-mail ou un numéro de téléphone portable – au lieu de donner des numéros de compte et numéros de routage», ont expliqué les banques dans un communiqué commun. (AFP)